

Cahier de doléances et de propositions pour le projet « Embellir Montmartre »

Dans le cadre du projet « Embellir Montmartre », cinq millions d'euros vont être affectés à l'espace public, à charge pour la Mairie de distribuer ces fonds en les consacrant à l'amélioration de la Cité. Les rénovations et travaux doivent être réalisés en concertation avec les riverains.

C'est dans cet esprit que notre Vice-Présidente, Marie-Claude Eyraud, a établi cette liste de propositions. Elles vous donneront peut-être des idées ? N'hésitez pas en tout cas à vous rendre sur le site dédié à cette initiative : <https://www.caue75.fr/content/embellir-montmartre> où vous pourrez facilement déposer toutes vos idées. À vos claviers ! Vous avez jusqu'au 21 juin.

Les actions que nous proposons :

- **Entretien et conserver le patrimoine montmartrois — bâti et espaces verts.** Ces actions « d'embellissement » devront englober la propreté, la biodiversité, la tranquillité, la sécurité, les Jardins, les chaussées, les trottoirs, les déchets épars, les poubelles, les signalisations, la circulation pour tous dans les rues, les bistrot extensibles, les graffitis sauvages et les toilettes publiques restées aux oubliettes. Toutes les réalisations devront se faire à des fins de sécurité, de propreté et d'esthétique.
- **Préserver et restaurer le patrimoine bâti** contre les abus d'extension ou d'élévation réduisant la luminosité. Restauration du mur de la Cité des Arts, menacé d'écroulement – (précisons que ce domaine relève de la Mairie) et présentant un gros danger pour les piétons. L'église Saint Jean, un chef d'œuvre d'architecture classée par arrêté du 9/09/14 est encore en travaux de restauration, et sa vue oblitérée par un manège implanté là depuis plus de vingt ans, au mépris du Code du patrimoine. Le Chemin de Lumière, rue du Chevalier de la Barre, restauré il y a cinq ans par la mairie à la demande pressante de L'ADDM18, n'est plus entretenu : les étoiles voudraient pourtant bien briller à nouveau.
- **Préciser l'avenir patrimonial** du bâti et du jardin de la cité des Arts
- **Préserver et entretenir le patrimoine végétal des jardins publics** où les habitants et les touristes aiment flâner. À signaler une belle innovation, le jardin Frédéric Dard, longtemps malmené, accueille et initie désormais les bébés et les petits à l'écoute d'une nature laissée sauvage. Le jardin Jehan Rictus, bientôt en restauration, pourrait recevoir un petit manège dans un espace végétal plus adapté aux enfants que la place des Abbesses, totalement saturée. Le jardin de la Cité des Arts propriété de la mairie entre-t-il dans un programme de soins aux arbres et de rénovation ? Des défenses passives efficaces pour arrêter les intrusions nocturnes dans les jardins parisiens ; les débordements nocturnes très sonores dans ces jardins privés de protection sont une pollution nuisible pour la santé des riverains
- **Conserver et réhabiliter le mobilier urbain ancien** : lampadaires, bancs, kiosques de jardin ; fontaines ; remplacement des nouvelles poubelles, trop petites, vite débordantes et insuffisamment relevées aux endroits touristiques ; déplacement des signalisations placées souvent trop haut et donc inexistantes pour les conducteurs (exemple de la rue Norvins souvent prise en sens interdit de jour comme de nuit) ; panonceaux indiquant un lieu ou un monument ou personnage ou œuvre d'intérêt particulier (en haut et en bas de l'Escalier des Lumières, par exemple)
- **Végétaliser certains lieux publics** propices à recevoir des arbustes ou arbres dans l'espace public. Soigner les arbres, les élaguer, replacer des grilles au pied des arbres. En règle générale l'élagage et la taille des arbres devenus trop hauts ou menaçants dans les jardins ou sur la chaussée font partie de l'entretien ainsi que les plantations de remplacement des végétaux morts ou abattus.

- **Sécurité du piéton**

Remise en état des chaussées et des trottoirs : de nombreuses chutes de piétons ou de deux roues dans les trous des pavés manquants, les dénivelllements ou l'absence de bitume sont à déplorer. Ces accidents laissent parfois les victimes de chutes en incapacité motrice pendant de longs mois

- **Entretien, propreté, hygiène** : les rues sont trop souvent jonchées de débris de verre, de déchets, les graffitis repeints par la mairie en couches successives endommagent les murs des riverains obligés de les restaurer à leur frais.

- **Des toilettes publiques en plus grand nombre accessibles à tout moment**, notamment en haut de la Butte.